



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 6 juin 2017

Communiqué de presse

Pour les élections législatives fixée les **samedis 10 et 17 juin 2017**, le scrutin sera ouvert à 08h00 et clos à 19h00 dans le département, à l'exception de la commune de Fort-de-France, François, Sainte-Marie et Schœlcher où les bureaux fermeront à **20h**.
Un arrêté préfectoral a été pris dans ce sens suite à une consultation effectuée auprès des maires du département.

Par ailleurs, à l'issue du scrutin du 1^{er} tour des législatives, les candidats présents au second tour auront jusqu'au mardi 13 juin 2017 18h pour déposer leur candidature en préfecture. Les candidats ou leurs suppléants devront se présenter, personnellement, à l'accueil général de la préfecture, située rue Louis Blanc.

Lundi 12 juin 2017	08h30 à 12h30 – 14h30 à 16h30
Mardi 13 juin 2017	08h30 à 12h30 – 14h30 à 18h00 (heure limite)

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*